



**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
N° 401-110-17-34**

**AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA FABRIQUE**

La Ville de Vaudreuil-Dorion recevra jusqu'à 11 h, lundi le 12 juin 2017, des soumissions pour le projet « Aménagement de l'avenue de la Fabrique ».

**DOCUMENTS**

Les personnes intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du lundi le 29 mai 2017, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Ce projet consiste à effectuer, sans s'y limiter, les travaux de construction suivants :

- La pulvérisation du pavage d'une partie de l'avenue de la Fabrique;
- L'ajustement des regards, puisards et boîtes de vanne;
- La fourniture et la pose de puisards;
- Le réaménagement d'un planchodrome en stationnement;
- L'installation de l'éclairage de rue;
- Le marquage;
- La construction de trottoirs et de bordures.

**GARANTIE DE SOUMISSION ET DE CONTRAT**

L'entrepreneur général doit inclure dans sa soumission :

- Un chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaires au Québec et payable au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion ou un cautionnement de soumission émit par une compagnie d'assurance au montant de dix pour cent (10 %) du total de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours;
- Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50 %) du contrat d'entreprise et/ou l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres. La caution devra renoncer au bénéfice de discussion.

**CONDITIONS**

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui détiennent une licence en vertu de la *Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction* et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement du SEAO sont admises à soumissionner.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises en deux (2) exemplaires dans une enveloppe scellée portant mention : « Aménagement de l'avenue de la Fabrique – Appel d'offres n° 401-110-17-34 », au bureau du Greffier à l'hôtel de Ville, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6, avant 11 h, lundi le 12 juin 2017 et seront ouvertes publiquement le même jour, immédiatement après 11 h.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

### **ADJUDICATION**

La Ville de Vaudreuil-Dorion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez adresser vos demandes par courrier électronique à l'adresse [soumissionsst@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:soumissionsst@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) jour du mois de mai deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)